

A Toulouse, le 12/07/2022

Affaire suivie par Nicolas TATARINOFF  
Tél : 05 62 79 82 22  
Email : anc@reseau31.fr  
Identifiant du dossier : 334693

BOURCEY ANNICK  
641 Route de l'Abbaye  
31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE

Objet : Rapport de contrôle de fonctionnement et d'entretien de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif.

Madame,

Suite au contrôle de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a établi un avis sur le fonctionnement et l'entretien de votre installation :

**INSTALLATION NON CONFORME.**

Pour accompagner la suite de vos démarches, vous trouverez ci-joint :

- le rapport technique de votre installation, à conserver.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.



**Fabien DREHER**  
Pour le Président du SMEA 31  
et par délégation,  
Le responsable du Pôle  
Contrôle de l'Assainissement

## VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### RAPPORT DE VISITE A CONSERVER

#### > Propriétaire

Coordonnées :

**BOURCEY ANNICK**

**641 Route de l'Abbaye**

**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

#### > Renseignements généraux

Identifiant du dossier : **334693**

Adresse du dispositif d'assainissement non collectif :  
(écuries)

**641 Route de l'Abbaye**

**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Référence(s) cadastrale(s) : A602,A615

Surface du terrain : 40414m<sup>2</sup>

Nombre d'équivalent-habitant(s) desservi par le dispositif : 1

Caractéristiques du bâtiment :

- Dénomination :
- Type : . écurie plus un logement ( loft au dessus de l'écurie ) .
- Nombre de logement(s) : 1
- Nombre de pièce(s) principale(s) : 1
- Nombre de chambre(s) : 1
- Observation(s) :

Usage du bâtiment :

- Type de résidence : Logement inhabité
- Activité : écurie

#### > Contrôle

Date du contrôle : 06/07/2022

Dossier suivi par : Nicolas TATARINOFF

Contrôle réalisé par : Nicolas TATARINOFF

Contrôle effectué en présence de : bourcey annick

## > Caractéristiques techniques

### Caractéristiques du site

Zonage assainissement :	Non Collectif
Raccordabilité au réseau collectif :	Sans objet
Alimentation en eau potable :	Réseau public
Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non

### Caractéristiques du terrain

Surface :	40414 m <sup>2</sup>
Terrain en pente :	Oui
Présence de nappe :	NV
Terrain inondable :	Non
Usage du terrain destiné à l'assainissement :	Paysagé
<i>Encombrement du terrain</i>	
> Jardin potager sur l'ANC :	Non
> Voie de circulation sur l'ANC :	Non
> Construction sur l'ANC :	Non
> Autre :	
Respect des distances recommandées :	Oui
Respect des distances réglementaires :	Oui

### Caractéristiques du sol

Etude de sol réalisée :	Non
Etude particulière :	Non

## > Contrôle de la destination des Eaux Usées des équipements intérieurs

Constat établie le : 06/07/2022

Provenance des EU	Localisation	Destination des EU	Commentaires
WC	du logement au -dessus des écuries	Non vérifiable	
Evier	du logement au-dessus des écuries	Non vérifiable	
Douche	du logement au-dessus des écuries	Non vérifiable	
Lave-main	salle club	Non vérifiable	
WC	des écuries	Non vérifiable	
Lavabo	à coté du wc écuries	Non vérifiable	

### Conformité des écoulements : Non Conforme

Travaux de mise en conformité (le cas échéant) : Raccorder l'ensemble des eaux usées sur le réseau de collecte du dispositif d'assainissement non collectif à créer.

Observation(s) le cas échéant(s) : Les tests d'écoulements n'ont pu être réalisés en l'absence d'alimentation en eau.

eau fermée en raison de fuite possible sur la canalisation d'alimentation.

## > Caractéristiques de l'installation

Filière en place

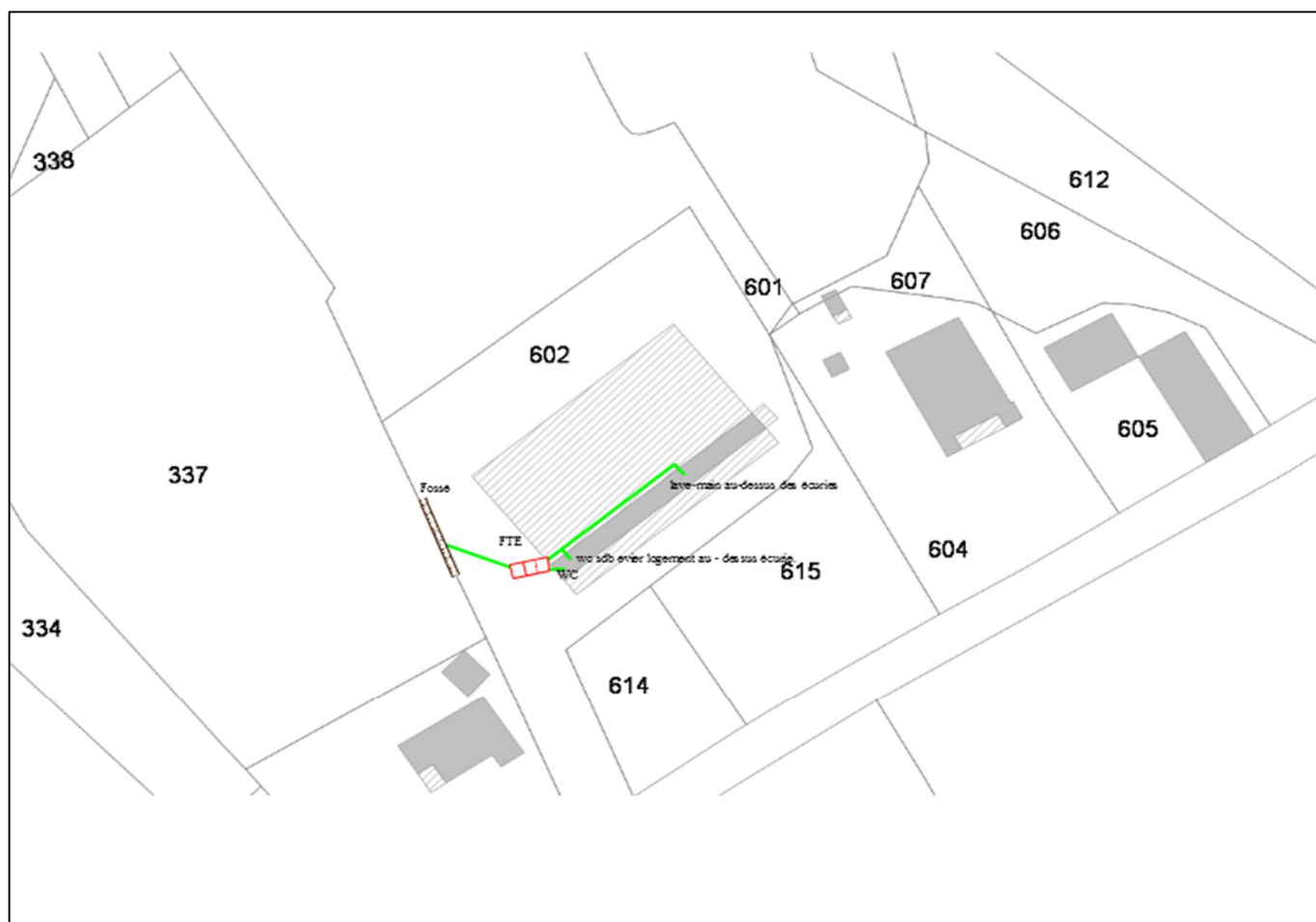
Statut de l'installation : En service

Date de mise en service :

Détails de la filière

	Description	Constat	Commentaires
Fosse toutes eaux	de volume indéterminé	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Non vérifiable Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	absence de justificatif d'entretien.
Fossé	privé reçoit les eaux de la fosse.	Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires)	Rejet d'eaux non traitées accessibles.

## > Schéma de l'installation



## > Vérification du fonctionnement et de l'entretien :

### Collecte des eaux usées

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément ? Oui

S'ils existent, les effluents autres que les eaux usées domestiques (vidange, piscine, lavage, process...) sont-ils évacués hors de l'ANC ?

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles collectées ensemble ? Oui

### Modifications depuis la dernière visite

Modifications depuis la dernière visite : Non

Réaménagement du terrain : Non

Réaménagement de l'immeuble : Non

Variation du nombre de pièces : Non

Travaux notifiés réalisés : Non

## Défaut de sécurité sanitaire

Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable :	Non
Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées :	Oui
Ruissellement d'eaux non traitées ou prétraitées vers des terrains voisins :	Oui
Eaux usées produites non collectées :	Non
Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans une zone de lutte contre les moustiques :	Non
Nuisances olfactives récurrentes :	Non
Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées :	
Observations :	

## Défaut de structure ou de fermeture

Ouvrages non sécurisés (défaut de résistance structurelle ou absence de dispositif de sécurisation) :	Non
Observations :	

## Installation incomplète

Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée :	Oui
Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères :	
Observations :	

## Installation significativement sous-dimensionnée

Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2 :	Non
Observations :	

## Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Conditions d'emploi du dispositif non respectées :	Non
Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs :	Non
Un des éléments ne remplit pas sa mission :	Non
Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux :	
Si dispositif à cultures fixées ou libres : micro bullage non homogène (présence de grosses bulles / absence d'aération) :	
Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents :	
Si dispositif à cultures libres (ou SBR) : présence de bulles de gaz dans le clarificateur :	
Cas des toilettes sèches (problème d'épandage) :	
Observations :	

## Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs

Cas des filières électromécaniques : signes d'usure des éléments :	
Accessibilité et dégagements des tés ou regards contraignants :	Non
Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages) :	Oui
Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, déformation) :	Oui
Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation :	
Entretien régulier des dispositifs et curage des canalisations non réalisé :	Oui
Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale) :	NV
Accumulation anormale de graisses et de flottants :	Non
Nettoyage des bacs dégraisseurs et des préfiltres à réaliser :	Non
Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ... :	
Observations :	

> Conclusion de l'évaluation de l'installation n°334693 :

**Avis du SPANC : INSTALLATION NON CONFORME.**

Défauts constatés : Défaut de sécurité sanitaire

Travaux sous 4 ans : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.

Travaux sous 1 an (si vente) : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.



Avant tout travaux de réhabilitation, il est impératif de :

- prendre contact avec la Mairie ou le SMEA 31 afin de retirer une déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.
- faire réaliser une expertise géologique à la parcelle.

La déclaration, ainsi que les autres pièces nécessaires seront retournées à la collectivité qui les transmettra au SMEA 31 pour avis technique.

Lors de la réalisation des travaux, le demandeur devra prévenir le service de contrôle afin d'effectuer le contrôle de bonne réalisation avant remblaiement de l'ouvrage.

Fait à Toulouse, le 12/07/2022

**Fabien DREHER**  
Pour le Président du SMEA 31  
et par délégation,  
Le responsable du Pôle  
Contrôle de l'Assainissement



› Grille d'évaluation issue de l'arrêté du 27/04/12

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	Non	Oui	
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
• Absence d'installation	<b>Installation non-conforme</b> ➤ <b>Non respect de l'article L.1331-1-1 du code de la Santé Publique</b> — Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
• Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	<b>Installation non-conforme</b> ➤ <b>Danger pour la santé des personnes</b> — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente		
• Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation			
• Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution			
• Installation incomplète	<b>Installation non conforme</b>	<b>Installation non conforme</b>	<b>Installation non conforme</b>
• Installation significativement sous-dimensionnée	— Travaux dans un délai de 1 an si vente	➤ <b>Danger pour la santé des personnes</b> — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente	➤ <b>Risque environnemental avéré</b> — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente
• Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
• Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	— Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
• Installation complète ne présentant pas de défaut d'usure ou d'entretien	— Rappel des opérations d'entretien à poursuivre		